

Abidjan, 06 septembre 2024

N° **03J**/MCF/INSAAC/DG/Da

COMMUNIQUE

A (ux)

- Agent Comptable
- Contrôleur Budgétaire
- Responsables des écoles et centres
- Admis aux concours professionnels

Objet : Ouverture des réinscriptions au titre de l'année académique 2024-2025

Le Directeur Général de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) informe les admis aux concours professionnels que les réinscriptions au titre de l'année académique **2024-2025** sont ouvertes et se font exclusivement par Trésor Money – Trésor pay.

Les réinscriptions sont prévues du **lundi 09 septembre 2024 au vendredi 04 octobre 2024** selon les étapes suivantes :

- Faire la préinscription en ligne sur le site www.insaac.edu.ci/etudiant ;
- Imprimer votre fiche de préinscription depuis votre **espace étudiant** et rendez-vous sur le site <https://pay.tresor.gouv.ci> ou à partir de votre téléphone mobile, taper la syntaxe *760*2*3# pour payer « **les frais d'inscription** » ;
- Déposer votre dossier de réinscription et de bourse à la scolarité de l'INSAAC.

Pour rappel, les frais de réinscription sont fixés comme suit :

- **Conservateurs Master : 120 000 franc CFA ;**
- **Assistants conservateurs Licence 3 : 90 000 franc CFA ;**
- **Conseillers d'Animation Culturelle Master: 120 000 franc CFA ;**
- **Conseillers d'action Culturelle Master : 120 00 franc CFA ;**
- **Conseillers Adjoints d'Action Culturelle : 90 000 franc CFA ;**
- **CAPEAS : 120 000 francs CFA**
- **Inspecteurs Pédagogiques : 120 000**

Passé ce délai, tout étudiant non inscrit ne fera plus partie des effectifs de l'Institut.


P/Le Directeur Général
P.o Le Secrétaire Général
Dr **KOUADIO Kouassi Honoré**